



---

## SOMMAIRE

---



**Lire notre déclaration préalable**



**Qualité de Vie et Conditions de Travail stop au bla bla, place aux actions !!!!**



**Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) : la Direction doit revoir sa copie !**



**Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIACT) : même punition !**



**Information sur l'évolution de la politique voyage groupe 2025 : de nombreuses questions !**

## Déclaration préalable CFDT au CSE OFS du 25 mars :

" Madame la présidente,

Mesdames et Messieurs les élus et représentants,

Mesdames, Messieurs,



La CFDT a continuellement appelé à une véritable politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail des salariés d'OFS, et les représentants du personnel CFDT se sont toujours investis dans les instances avec cet objectif.

Les Documents Uniques d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et le Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIPACT), qui vont être examinés au cours de cette réunion du CSE OFS, sont des éléments déterminants de la démarche de prévention des risques professionnels.

Ils continuent cependant de décevoir. (...)"

[suite de la déclaration préalable](#)

## **Qualité de Vie et Conditions de Travail : stop au bla bla, place aux actions !**

**A l'unanimité, vos élus considèrent que les actions présentées par l'entreprise ne sont pas à la hauteur de ce que vous avez exprimés dans l'enquête QVCT de l'année dernière. Ceci est aussi corroboré par le rapport des médecins du travail.**

**Ainsi, dans les mois qui viennent, les Commissions Santé Sécurité et Conditions de Travail d'OFS sont mandatées pour :**

**- vous interroger sur votre Qualité de Vie et vos Conditions de Travail**

**- analyser l'évolution des résultats depuis l'année dernière**

**- être force de proposition de pistes d'actions concrètes d'amélioration de celle-ci**



Nous sommes vos porte-paroles, sans vos retours dans le cadre de cette nouvelle enquête, nous ne pouvons pas évaluer les actions entreprises par la Direction.

**Bien entendu, à tout moment vous pouvez contacter vos élus CFDT, toujours à votre écoute.**

**Pour rappel vos Représentants de Proximité d'OFS sont :**

**DGP :** Anne-Laure Amsellem, Antoine Brouchet, Etienne Colas, Luc Dumas, Caroline Durant, Philippe Jeandemange, Laetitia Kruszynska, Christine Pradeilles, Christine Roy, Nicolas Vandenheste, Aline Tabary

**DEF :** Fatima Hadra-Peris, Olivier Dupont, Jean-Claude Fresnay, Eric Tallès, Bénédicte Payre, Pascal Van Coillie, Monica Valente

**Fonctions Support :** Julie Ponlot, Elizabet Stefanovic Nikolic, Laurence Volbart

## Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP): la Direction doit revoir sa copie !

Pour rappel, « *le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) est obligatoire dans toutes les entreprises dès l'embauche du 1er salarié. Pour réaliser le DUERP, l'employeur recense et évalue d'abord les risques présents dans l'entreprise. Ensuite, il consigne dans le DUERP le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité auxquels peuvent être exposés les salariés* » (extrait site du ministère du travail).

Ce n'est donc pas une lubie des élus du CSE d'OFS !

Comment la Direction peut-elle justifier l'absence de situations potentiellement à risques pour les salariés, dans le DUERP d'OFS ?

Entre autres :

- distingo télétravail et travail sur site,
- pas de prise en compte du harcèlement sexuel et moral,
- l'impact des réorganisations,
- la qualité de l'air,
- l'obligation d'évaluation sexuée des risques qui découle de la loi du 4 août 2014,...

Dans ces conditions, les élus du CSE, à l'unanimité, ont estimé ne pas être valablement consultés sur le DUERP !



---

## Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIPACT) : même punition !

Pour rappel, « *le Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIPACT) est un document obligatoire dans les entreprises d'au moins 50 salariés, dans lequel on définit, sur une ou plusieurs années, les actions de prévention qui doivent agir sur les risques professionnels identifiés.*



**Le DUERP sert à identifier et le PAPRIPACT à proposer les actions préventives nécessaires.** (source Legifrance).

**Dans le cas présent, le DUERP d'OFS étant incomplet, le PAPRIPACT fait 6 lignes !**

Si l'on prend un exemple tel que la surcharge de travail qui peut causer un risque d'épuisement professionnel, la seule action de prévention proposée par la Direction est de « sensibiliser les salariés et les managers » ...

Il ne s'agit donc pas d'une action de prévention primaire consistant à combattre le risque à sa source.

Une simple action de sensibilisation ne vous empêchera pas d'être en surcharge !

**Pour l'ensemble de ces raisons, à l'unanimité, les élus ont estimé de nouveau ne pas être valablement consultés sur ce document.**

### **Information sur l'évolution de la politique voyage groupe 2025 : de nombreuses questions !**

**La politique des déplacements professionnels 2025 met en avant deux principes fondamentaux :**

- l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle des collaborateurs
- la maîtrise et l'optimisation des coûts

**Avant 2025, la politique fixait à 3 heures 30 le seuil pour choisir entre le train et l'avion pour les déplacements des salariés et des représentants du personnel (IRP).**

**Ce seuil a été porté à 4 heures en 2025, impactant fortement l'équilibre vie privée/vie professionnelle et augmentant les risques de RPS lors des déplacements (accord du 5 mars 2010).**



Concrètement, des collègues d'OFS nous ont fait part que cette nouvelle politique avait pour effet dans certains cas, de les contraindre à passer une nuit à l'hôtel au lieu de permettre un vol A/R dans la journée, ce qui entraîne un surcoût économique lié à l'hôtel et un éloignement contraint de leur domicile impactant leur vie privée (ex : garde d'enfants).

De plus, plusieurs salariés en situation de handicap nous ont également fait part de difficultés rencontrées lorsqu'ils ont un déplacement à effectuer, leurs besoins spécifiques n'étant pas pris en compte dans la politique voyage.

**Vos élus CFDT ont ainsi remonté un certain nombre de questions au sujet de la nouvelle politique voyage 2025 qui seront transmises à la Direction des Déplacements et Frais Professionnels.**

## PROCHAIN CSE OFS : 23, 24 avril 2025

---

Les **élus de la CFDT** œuvrent **dans chaque instance** où elle est présente, en permettant de **garantir à tous les salariés le respect** de leur activité, de leurs **conditions de travail** et de leur **santé physique et morale** au travail.

### Vos élu-e-s et représentant-e-s CFDT OFS

Retrouvez tous vos contacts :

[tous les contacts](#)

---

Nous rédigeons les sujets et articles de cette communication **CFDT OFS** pour votre plus grand plaisir (*enfin, nous l'espérons*).



Christine  
PRADEILLES



Aline  
TABARY



Laetitia  
KRUSZYŃSKA



Laurence  
VOLBART